

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004297

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

1975

Société :

RAT

Actif

Pensionné(e)

Autre :

AFKIR Lahcen

190483

Nom & Prénom :

AFKIR Lahcen

Date de naissance :

1949

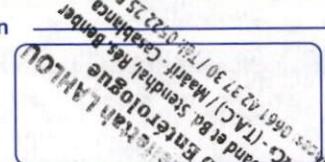
Adresse :

066388028

Total des frais engagés : 240.40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

AFKIR Lahcen

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

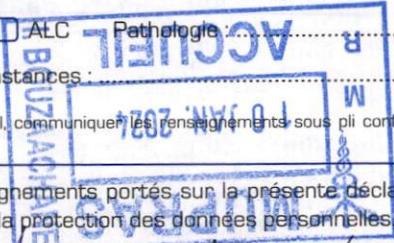
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *J. C. C.* Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : *J. C. C.*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet ou signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.12.23	C2		200.00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMA NOUAD Bloc 25 N° E, S. Ithmane Casa Tél: 0522 55	12/12/23	40,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR M. A. BOURGEOIS Médecin Radiologue SAS DR M. A. BOURGEOIS Médecin Radiologue Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	12.12.23	Echographie abdo	300 CHF

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

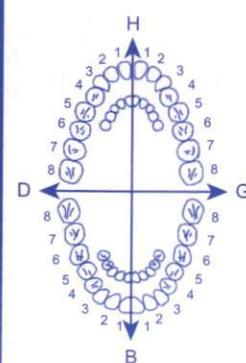
O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Abdelfetah Lahlou

SPECIALISTE

des Maladies de l'appareil Digestif
(Estomac - Intestins...)

des Maladies du Foie

Proctologie médicale et chirurgicale
(Hémorroïdes, Fissure, Fistule anale)

Endoscopie digestive

Echographie abdominale



الدكتور عبد الفتاح لحلو
اختصاصي

في أمراض الجهاز الهضمي
(المعدة، الأمعاء...)

أمراض الكبد (التهاب الكبد...)

جراحة المخرج (ال بواسير - الدمل...)

الفحص الداخلي بالمنظار

الفحص بالإيكوغرافيا

Casablanca, le 12.12.23 الدار البيضاء، في

40,40

MR Aftur Laicen.

1. meteospasmyl fl aps 8 rep. 10'
1fl + 2fl



METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293

2. Alclactone 75

1 cp + y

pr 1ms

PHARMACIE BENNOUR

seri

Bloc 25 N° E, Sidi Othmane
Tél: 0522 55 33 16 - Casa

PHARMACIE BENNOUR
Bloc 25 N° E, Sidi Othmane
Tél: 0522 55 33 16 - Casa

DOCTEUR Abdelfetah Lahlou
Gastro Entérologue
Av. George Sandat Ba. Standhat Rés. Bender
Imm. «C» - (T.A.C.) / Marrakech Casablanca
Urgences: 0661 42 37 30 / 0661 42 25 50 14

Angle Bd. Standhat et Av. Georges Sand, Rés. Bender, Imm. "C", 2^{ème} étage, N°91
(Prés du TAC et Snack Amine) - Derb Ghalef - Casablanca

91، عمارة بن بير - زاوية ستندال - جورج سند - (قرب طاك وسناك أمين)
Tél. : 0522 25 50 14 - Urgence : 0661 42 37 30 / 0661 42 25 50 14

DOCTEUR Aïcha fettah LAHLOU ORDONNANCE
Gastro Entérologue
Av. George Sand et Bd. Stendhal, Rés. Benber
Imm. «C» - (T.A.C) / Maarif - Casablanca
Urgences: 0661 42 37 30 / Tel: 0522 25 50 14

Caser, Le: 12-12-73

MR AFKAR Lahcen.

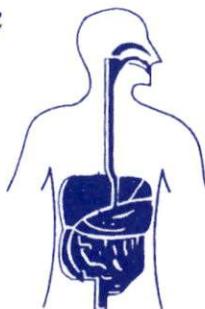
Note d'honneur Echogastro abdominal
1300mls. (trois cent litres)


DOCTEUR Aïcha fettah LAHLOU
Gastro Entérologue
AV. George Sand et Bd. Stendhal, Rés. Benber
Imm. «C» - (T.A.C) / Maarif - Casablanca
Urgences: 0661 42 37 30 / Tel: 0522 25 50 14

Docteur Abdelfetah Lahlou

SPECIALISTE

- des Maladies de l'appareil Digestif
(Estomac - Intestins...)
- des Maladies du Foie
- Proctologie médicale et chirurgicale
(Hémorroïdes, Fissure, Fistule anale)
- Endoscopie digestive
- Echographie abdominale



الدكتور عبد الفتاح لحلو

اخْتِصَاصٍ

في أمراض الجهاز الهضمي

أمراض الكبد (إلتهاب الكبد...)

جراحة المخرج (ال بواسير - الدمل...)

الفحص الداخلي بالمنظار

الفحص بالإكمال

Casablanca, le ۱۲-۱۲-۲۳.

الدار البيضاء، في

MR AFKur Lalicien -

R_c = ACD = d'Asile d'origine Cérhotique?

DOCTEUR Abdelfettah LAZZOU
Castro Entérologue
Boulevard de Stendhal - Casablanca
Téléphone : 0522 25 50 14
Immeuble Maârif - Casablanca
Urgences 066 44 30 171

Angle Bd. Standhat et Av. Georges Sand, Rés. Bender, Imm. "C", 2^{ème} étage, N°91
(Prés du TAC et Snack Amine) - Derb Ghalef - Casablanca

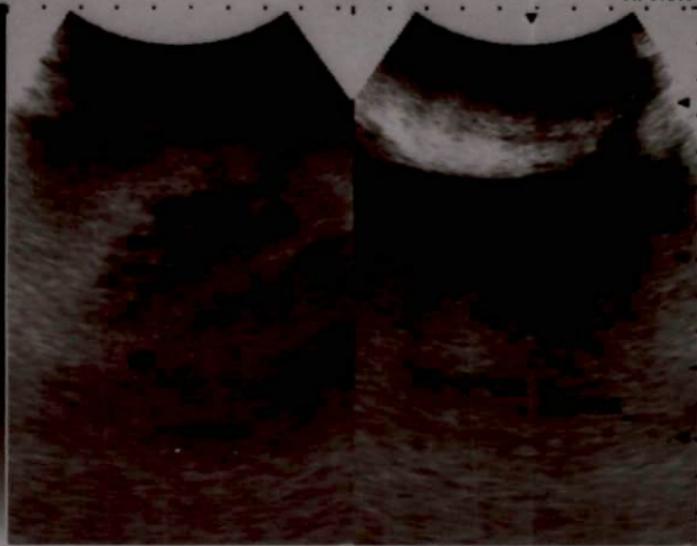
(Prés du TAC et Snack Amine) - Derb Ghalef - Casablanca

91، عمارة بن بير - زاوية سندال - جورج سند - (قرب طاك وسناك أمين)

درب غلف - الدار البيضاء - Urgence : 0661 42 37 30 - Tél. : 0522 25 50 14

CABINET DR LAHLOU
08/08/00 GE +
00:07:57
C96

LAHCEN
AFKIR

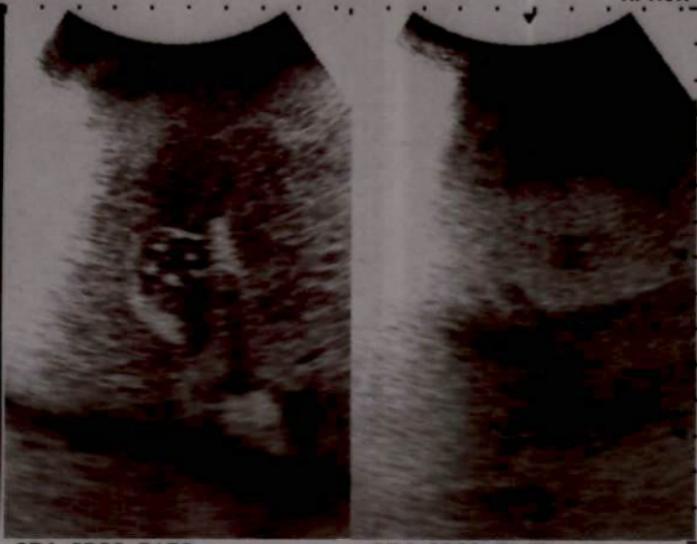


G54 CD66 P150

G54 CD66 P150

CABINET DR LAHLOU
08/08/00 GE +
00:04:45
C96

LAHCEN
AFKIR



G54 CD66 P150

G54 CD66 P150